

# LA VIGIE

## JOURNAL DE DÉMOCRATIE SOCIALE DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . . .	9 fr. 00
Union postale — un an . . . . .	12 fr. 00

## DIRECTION SAINT-PIERRE

QUAI DE LA RONCIÈRE

## INSERTIONS

Une à six lignes . . . . .	3 fr 00
Réclames . . . . .	0 fr 50
Faits divers . . . . .	1 fr 00

## QUESTION DU SIFFLET

Nous publions ci-dessous diverses lettres concernant cette importante question.

On verra par la lettre du Ministre en date du 4 Septembre que M Lebrun avait l'intention de demander au Parlement les crédits nécessaires pour l'achat d'un sifflet.

Dépoussée cette époque l'affaire ne semble pas avoir fait un pas et il faut tout simplement en accuser l'incapacité de notre Administrateur.

M Marchand l'année dernière, se laissant séduire par les affirmations de son ami Vulcain, crut faire un coup de maître.

Sur les instances de ce frappeur de fer il fut un jour visiter le sifflet et là, avec force démonstrations plus ou moins honnêtes, son ami le convainquit que l'appareil était réparable. Une fois démonté et remis sur la pointe Enragée le sifflet fonctionnerait admirablement, grâce aux replaquages ingénieux qu'il saurait y faire.

Vulcain se promettait un honnête petit bénéfice et Marchand n'y verrait que du feu.

Aussitôt, triomphant, il écrivit au Ministre pour décommander le sifflet et voilà comment depuis cette époque, le projet d'un nouvel appareil semble abandonné. Nous savons que depuis, Marchand se rendit compte qu'il avait été bluffé, mais allez donc l'avouer au Ministre. Cela n'est pas possible. Et voilà comment des incapables, des vaniteux mènent le pays à la ruine.

La navigation continue à être dangereuse sur nos côtes, les marins sont journalement en danger, et l'argent est dépensé la même chose.

Il faut que cela finisse, il faut qu'on écoute les personnes compétentes, il faut que le Ministre soit saisi de nouveau de la question et que le Comité Central des ar-

mateurs nous aide à obtenir un résultat satisfaisant.

Le Comité des Assureurs de Paris nous aidera aussi, cette affaire est importante pour les compagnies d'assurances.

Il faut bien que les armateurs se disent que si le sifflet était changé, des feux et des amers établis dans certains parages de nos côtes, les dangers seraient bien moindres et on pourrait peut-être obtenir des réductions sur le taux des primes d'assurances.

A l'œuvre donc, que tous ceux que la question intéresse unissent leurs efforts et nous sommes persuadés d'arriver à un bon résultat.

Mais encore une fois qu'on laisse dans leur trou les Marchand et consorts, ils sont aussi nuls dans cette affaire que dans celle du Service Postal et dans toutes celles qu'ils ont le malheur de toucher.

Paris le 6 Septembre 1912

Monsieur le Président  
du Syndicat des Armateurs à la Grande  
et à la Petite Pêche des îles

Saint Pierre Miquelon  
(Amérique du Nord)

Monsieur le Président

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 Août relative au fonctionnement défectueux du sifflet de brume de Galantry.

Ce n'est pas la première fois que nous avons signalé au Ministre des Colonies l'insuffisance du balisage et des signaux de brume des établissements de Saint Pierre et Miquelon. Par lettre en date du 5 Juillet 1910 dont je vous remets ci-joint une copie, nous avions déjà attiré l'attention du Ministre sur le fonctionnement défectueux du sifflet de brume de Galantry. Cette enquête avait été prescrite par le Ministre et une Commission avait été nommée dont les con-

clusions reconnaissaient le bien fondé des doléances dont le COMITÉ s'était fait l'interprète. Malheureusement l'insuffisance des crédits n'avait pas permis de donner immédiatement à cette question la solution que réclamaient impérieusement les intérêts maritimes de St-Pierre Miquelon.

Aussi avons-nous été heureux de trouver une nouvelle occasion de reprendre la question auprès du Ministre des Colonies, de concevoir avec le Comité des Assureurs Maritimes de Paris. C'est ainsi qu'à la suite du référendum en date du 31 Juillet, ouvert auprès de nos adhérents, nous avons adressé au Ministre des Colonies le 16 Août, la lettre dont je vous remets ci-joint une copie; cette lettre a été confirmée le 28 Août et nous venons d'avoir la satisfaction de recevoir la réponse ministérielle dont j'annexe également une copie à la présente.

Vous apprendrez sans doute avec satisfaction que le Ministre s'est décidé à demander à la métropole les crédits nécessaires. Afin de le presser, nous lui avons adressé hier une nouvelle lettre que vous trouverez également ci-joint en copie.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très distingués et dévoués

Le Secrétaire Technique  
Paul Houet

16 Août 1912

Monsieur le Ministre des Colonies  
Rue Oudinot  
Paris

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention, au nom du Comité Central des Armateurs de France, sur le mauvais état du sifflet de brume de Galantry à St Pierre et Miquelon. Les navigateurs, pêcheurs pour la plupart qui fréquentent ces parages, estiment que ce sifflet est insuffisant et qu'il constitue même un danger pour leur navigation. La plupart



ont pris le parti de ne pas s'en préoccuper et d'agir comme s'il n'existant pas. Toutefois, des naufrages répétés ont eu lieu depuis peu de temps dans ses environs immédiats et paraissent dûs aux erreurs qui peuvent résulter de son mauvais fonctionnement.

A la suite du naufrage du navire "La Mauve" en 1910, la Commission a déclaré qu'il était urgent de remplacer cet appareil. De nombreux rapports émanants des chefs de stations et des capitaines de commerce se sont plaints que le son du sifflet ne leur fut pas parvenu alors qu'ils se trouvaient dans sa zone de portée. Les administrateurs de la Marine ont transmis ces rapports en les complétant, mais jusqu'ici aucune satisfaction n'a été donnée à leur réclamation. Dans sa séance du 20 Novembre 1907, la Chambre de Commerce de St-Pierre, invoquant l'insuffisance de ses ressources, demandait à la métropole de la décharger de l'entretien du phare et de la sirène de Galantry en les prenant à son compte, comme elle le fait pour les phares de Miquelon et pour la sirène de la Pointe Plate (Langlade).

Tout dernièrement dans la nuit du 9 au 10 Juillet le navire "Victoria", appartenant à M Vromet, armateur à Cancale, s'est échoué dans la zone couverte par le sifflet de brume et le rapport du capitaine affirme que ce sifflet ne s'est pas fait entendre bien que la brume fut très épaisse. Les gardiens de cet appareil auraient déclaré qu'ils avaient pu le faire fonctionner jusqu'à 5 h du matin mais qu'à ce moment une fente s'étant déclarée dans la chaudière, ils avaient été forcés de l'arrêter. L'échouement du navire "Victoria" aurait eu lieu à peu près à ce moment.

Ce ne sont pas là, au surplus, les seuls accidents de mer qui soient dûs au mauvais fonctionnement de cet appareil. D'après les déclarations de son armateur, le vapeur postal faisant le service avec Halifax s'est trouvé, à maintes reprises par temps de brume, plus près des côtes qu'il ne le supposait et sans la grande prudence de son capitaine qui était au courant des défauts du sifflet de brume, il aurait été perdu depuis longtemps.

Je ne saurais trop insister, Monsieur le Ministre, pour vous prier d'examiner cette situation et d'y porter remède dans le plus bref délai possible. Si la Colonie de Saint-Pierre et Miquelon n'est vraiment pas en état de supporter les frais nécessaires à la réfection de cet appareil, il serait indispensable que la métropole vint à son secours pour éviter les dangers continuels auxquels se trouvent exposés les nombreux navires français fréquentant ces parages.

Veuillez agréer, etc....

Pr. le Président,

Un des Vice-Présidents

Signé: Geo. Fautrel

Ministère des Colonies  
Paris le 4 Septembre 1912

Le Ministre des Colonies  
à Monsieur le Président du Comité Central des Armateurs de France.— Paris

Monsieur,

Par lettres du 16 et du 28 Août dernier, vous avez bien voulu attirer mon attention sur le fonctionnement défectueux du sifflet de brume de Galantry et divers autres appareils

placés sur les côtes de St Pierre et Miquelon.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon Département se préoccupe de remédier à cet état de choses. Comme le budget de la Colonie de St Pierre et Miquelon n'est pas en état de supporter les frais qu'entraîneront les réparations qui devront être faites, j'ai l'intention de demander au Parlement les crédits nécessaires.

Recevez, Monsieur etc....

Le Ministre, signé: LEBRUN

## ENCORE UNE TUILE

L'armement à la grande pêche est encore menacé.

Nous publions ici divers documents qui expliqueront clairement de quoi il est question.

Evidemment nous sommes encore victimes des machinations des Terre-Neuviens qui veulent absolument arriver à nous fermer tous les ports où nous pouvons nous procurer de la boëtte.

Et dire que c'est à des Terre-Neuviens, à un Crosby, que nos gouvernements, trompant les Ministres, ont consié notre service postal. Dire que, sous le couvert du pavillon français, on a introduit ces loups dévorants dans notre pays. Ils voient tout, ils espionnent tout, ils prennent note de tout, ils dinent à la table de Marchand et emploient avec ce triste sire qui est trop bête ou trop engagé pour s'apercevoir de ce qui se passe.

Espérons que cette fois encore, le danger sera écarté, la France et le Canada sont unis par trop de liens commerciaux et d'amitié pour que la haute Assemblée de ce pays sanctionne une mesure qui serait un véritable acte d'hostilité vis à vis du notre et qui en même temps, priverait des centaines de pêcheurs Canadiens d'une partie de leur gagne-pain.

Comité Central des Armateurs de France  
A M. le Président du Syndicat des Armateurs  
à la Grande et à la Petite Pêche

Paris le 20 Janvier 1913

Monsieur,

M. E. Lacroix, de la maison E. Lacroix & Cie, qui est à la fois correspondant du COMITÉ CENTRAL DES ARMATEURS DE FRANCE et agent consulaire de France à North Sydney (Canada) nous fait savoir, par lettre du 6 Janvier dont vous trouverez copie ci-dessous, que le Ministre de la Marine et des Pêches aurait introduit, en première lecture, lors de la dernière session de la Chambre canadienne, un Bill tendant à imposer à tous les navires de pêche étrangers une licence annuelle de un dollar par tonneau de jauge quand ils viendraient dans les

ports canadiens s'y ravitailler en boëtte ou en provisions.

Ainsi que vous pourrez le remarquer, M. Lacroix nous donne ces renseignements sous toute réserve.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous communiquer les observations que cette lettre vous suggère et nous dire en particulier:

Si les renseignements que vous pourriez avoir sur cette question concordent bien avec ceux de M Lacroix:

Si ce bill, dans le cas où il serait voté serait de nature à léser vos intérêts;

Quels seraient, à votre avis, les procédés à employer pour sauvegarder vos intérêts dans le cas où ils seraient menacés par ce projet de Loi.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Secrétaire Général,  
Paul de ROUSIERS

North-Sydney, le 6 Janvier 1913

L'on vient de nous annoncer que le Ministre de la Marine et des Pêches a dû introduire en première lecture, lors de la dernière session de la Chambre Canadienne, un bill à l'effet d'imposer à tous les bâtiments pêcheurs étrangers, une licence annuelle de un dollar par tonne de jauge, quand ils viendront dans les ports canadiens s'y ravitailler en boëtte et en provisions.

Cette licence n'est appliquée, à l'heure actuelle, qu'aux pêcheurs américains qui viennent fréquemment pendant l'année se ravitailler en boëtte et provisions de toutes sortes et, si nous sommes bien renseignés, la conséquence d'un traité en vigueur depuis de nombreuses années entre les Etats Unis et le Canada.

En dehors des Américains, les pêcheurs français étant les seuls à venir au Canada, (les chalutiers pour du charbon, les voiliers pour du hareng) cette mesure semblerait donc devoir être prise exclusivement contre eux et eux seuls en souffriraient.

Son application, dont le but caché est d'empêcher les chalutiers à vapeur de pêcher sur les banes de Terre-Neuve, ne produirait pas cependant l'effet que ses promoteurs escomptent ; en effet, ce droit n'étant payable qu'une seule fois par année, au premier voyage et les chalutiers venant de nombreuses fois se ravitailler pendant la saison de pêche, ce droit se répartirait sur plusieurs voyages ; il est évident que ce serait de nouveaux frais pour eux, mais, comme c'est le cas pour les Américains ce droit ne serait pas prohibitif. Au contraire, les pêcheurs voiliers français ne venant en général, qu'une seule fois ou tout au plus deux fois par an, l'obligation pour eux de payer une licence aussi élevée aurait des conséquences très sérieuses, sinon désastreuses, elle les empêcherait de se procurer l'appât qu'il ont toujours eu jusqu'ici. Ce serait en un mot, une rédition pour le Canada, du

*bill* Act de Terre Neuve de 1886. Il n'est pas douteux d'ailleurs que cette question est agitée à la suite des demandes pressantes des Terres Neuviennes, nos ennemis de longue date.

L'on ne voit pas l'avantage qu'en pourrait tirer le Canada puisque ces voiliers ne pourraient plus venir. Les pêcheurs de hareng de North Sydney, Canso, Gabarrns, Ste-Anne, des îles de la Madeleine, etc.... par contre, seraient en partie ruinés, puisque chaque année, nos pêcheurs leur achètent des quantités considérables de hareng.

Nous venons d'aller voir M. Mc Kenzie, le député de North-Sydney. Il nous a en effet confirmé que ce bill est venu en première lecture devant la Chambre, mais il n'avait pas encore été imprimé ni distribué aux députés. Dès son retour à Ottawa pour l'ouverture de la session le 14 Janvier, il nous a promis de nous communiquer tous renseignements sur cette question si importante; il se propose d'ailleurs de combattre le bill, au nom de ses électeurs pour la plupart des pêcheurs, quand il viendra en deuxième lecture. Reste à savoir si sa protestation sera entendue.

Nous écrivons dès aujourd'hui à Monsieur le Consul Général de France à Montréal, pour l'entretenir de cette affaire au cas où elle n'aurait pas été portée à sa connaissance, mais quoique, nos renseignements ne soient pas bien précis, nous avons tenu à vous communiquer aussitôt ce que nous savons, afin que vous puissiez prendre telles mesures que vous jugerez utiles, pour sauvegarder les intérêts menacés des armateurs à la grande pêche de Terre-Neuve.

Veuillez agréer, etc.....

Signé: E. Lacroix et Co

Aureugu de cette correspondance le Syndicat des armateurs à la grande et à la petite pêche des îles St-Pierre Miquelon a répondu au Comité Central des armateurs de France, protestant énergiquement et absolument dans le même sens et pour les mêmes motifs invoqués par M. E Lacroix.

## LE SERVICE AVEC TERRE NEUVE

Fait tort au commerce de St-Pierre

Le public a dû remarquer qu'après chaque arrivée du courrier régulier à St Pierre, le Sagona se rendait à Terre Neuve, soit à Grand Bank et Fortune, soit à Harbor Briton.

Beaucoup ont dû se demander pour qu'elle raison ces voyages se faisaient et si la Colonie en retirait un bénéfice quelconque.

Ces voyages sont obligatoires en vertu du dernier paragraphe de l'article 9 du traité, lequel dit: *En outre le concessionnaire reliera St Pierre à Terre Neuve dans l'intervalle compris entre deux voyages réguliers sauf impossibilité, il y portera et en rapportera la poste.*

Les voyages en question sont donc obligatoires. Quant à être d'un intérêt pour quelqu'un, nous prétendons qu'il sont d'une utilité très contestable pour les St Pierrais qui n'ont pas ou très peu de relations avec

les Terre Neuviens.

Par contre ils sont très profitables au Sagona qui, sous le couvert d'une obligation du service, porte à Terre Neuve et en remporte des quantités considérables de marchandises à frêt.

On nous répondra que cela ne peut faire de tort à personne. Pardon cela fait tort au Commerce de St Pierre, nous l'avons déjà dit et nous le redisons encore.

Afin de pouvoir aller à Terre Neuve le Sagona débarque ses marchandises le vendredi, beau temps ou mauvais temps.

Quant cela est nécessaire il la débarque même la nuit et les marchandises sujettes à détérioration se trouvent entassées les unes sur les autres, sans feu et par conséquent exposées à être gelées dans les magasins de la douane.

Puis, quand le vapeur revient à St Pierre, il n'entre généralement pas au barachois ce qui procure aux passagers l'agrément d'un petit voyage en rade sur un remorqueur avec du vent, de la mer de la pluie ou de la neige.

Les passagers pour Sydney sont obligés d'embarquer leurs bagages le vendredi soir et de les laisser s'en aller se promener à Terre Neuve ou bien ils sont forcés de les emporter avec eux au moment du départ.

Très agréable en vérité!

D'un autre côté nous lisons: *Il y portera et en rapportera la poste.* C'est tout juste, mais encore faudrait-il que le public soit avisé qu'une levée pour Terre Neuve aura lieu, tel jour à telle heure. Or à notre connaissance, cela n'a jamais eu lieu jusqu'à présent.

M M Marchand, Longue et Gloanec, complices de Crosby ont voulu jeter de la poude aux yeux du public en obligeant le vapeur à relier St Pierre à Terre Neuve. Il n'est donc pas étonnant que le Consul de France à St Jean ait écrit que les relations étaient reprises entre les deux pays. En réalité il n'en est rien et si nos trois compères ont inséré cette clause au contrat c'est qu'elle leur a été imposée par Crosby qui savait tout le profit qu'il pouvait retirer de ces voyages à Terre Neuve.

Ce beau trio fait toutes les volontés des entrepreneurs du Service Postal et lécherait leurs bottes s'ils l'exigeaient. Quelles tristes gens, quelles tristes gens!

M Crosby serait bien bête de se gêner avec eux. Nous lui donnons raison de tirer tout ce qu'il peut du service postal mais nous flétrissons la lâcheté, la pusillanimité, la veulerie de nos Administrateurs, esclaves d'entrepreneurs étrangers qui rient en dessous et applaudissent à chaque concession, à chaque faveur qu'ils obtiennent par la peur au détriment des intérêts de la Colonie.

## ECLAIRAGE DU PORT

Combien de fois avons nous réclamé pour notre port un éclairage digne du mouvement de navigation qui s'y fait? Combien de fois avons nous, après avoir consulté des personnes compétentes, fait savoir qu'il serait urgent de faire telle et telle amélioration en vue d'assurer, autant que possible,

la sécurité de nos malheureux marins!

Combien de fois le vapeur postal "St Pierre Miquelon", malgré l'habileté bien connue de son capitaine, n'a-t-il pas passé des nuits au large, parce que les passes n'étaient pas éclairées?

L'Administration de pacotille qui nous gouverne, ne s'est jamais ému de nos justes revendications.

A peine a-t-elle daigné, après la perte de la Mauve, l'alerte de la Bidartaise et de l'Erika, s'occuper du sifflet de Galantry qui n'est pas encore changé, et ne le sera sans doute pas de longtemps, grâce à la façon maladroite dont l'incapable Marchand s'est occupé de cette affaire.

Mais voilà que soudain tout va changer. Marchand se démène, ses subordonnés sont sur les dents, les projets succèdent aux projets, il fait plans sur plans il consulte Vulcain et ses acolytes, cependant peu compétents en la matière et, sous peu, notre port sera éclairé, presque aussi bien qu'à l'entrée de New York.

Si on s'étonne de cette belle ardeur, de ce réveil si inattendu des énergies latentes de notre Administrateur, nous dirons confidentiellement à nos lecteurs que le bateau de son fils bien aimé a été assez malheureux pour s'immobiliser dans la passe du barachois, l'autre soir, au moment où il partait pour Halifax et, comme il ne faut pas que cela se renouvelle, sous peine d'encourir les foudres de l'empereur Crosby, il est nécessaire de porter un remède immédiat à ce mal.

Donc nous aurons parait-il sous peu des bouées lumineuses dans la passe du Barachois, un feu sur le caillou Bertrand, un autre sur le petit St Pierre. On nous promet aussi une bouée lumineuse du côté du Diamant.

Tout cela, nous dit ingénument le père Marchand, est absolument nécessaire pour que le Sagona trouve sa route sans être exposé à des retards.

Vous entendez bien lecteurs: Tout cela va se faire pour le Sagona. Les autres navires en profiteront évidemment, mais en attendant, papa Marchand en s'occupant de cette affaire n'a en vue que le vapeur de son fils bien aimé, de son Crosby cher: celui qui nous sert si bien. Que diable! On peut bien faire quelque chose pour un enfant qui sert si bien son père.

Nous pensons bien que pour une affaire aussi importante papa Marchand sera appelé à la concurrence, c'est d'usage, cela ne peut se traiter autrement. Il ne s'agit pas d'aller se fourrer pieds et poings liés dans les griffes d'un vampire quelconque comme il y en a trop dans ce pays.

Il faut que divers projets puissent être présentés afin que les personnes compétentes puissent les examiner et choisir celui qui offrira le plus de garanties, c'est élémentaire.



## A LA JUSTICE

M. Nadau qui depuis le mois d'Août est nommé Président du Tribunal de première instance à St-Pierre, était en France, depuis quelques temps, retour de l'Inde.

Nous apprenons que ce magistrat renseignements pris, avait demandé à attendre quelques temps avant d'arriver à son poste. Il a été accusé de l'état de désordre et d'anarchie qui règne depuis trop longtemps dans les services administratifs de la Colonie, et notamment à la Justice.

Il attendait que l'appel au service se fasse par le départ des Longue et des Marchand, qui ne manqueront pas, aidés de leurs obscures comparses, de lui mettre le grappin dessus pour l'obliger à marcher dans leur voie, comme ils auraient voulu faire paraît-il pour M. Chaleil qui cependant a su leur résister.

Voilà l'opinion que l'on a en France des fonctionnaires de St-Pierre, c'est joli, très joli !

P. S. Monsieur Nadau est actuellement en route pour St-Pierre.

## AVIS

La Société des Frigorifiques des îles St-Pierre et Miquelon à l'honneur d'informer MM les armateurs et consignataires qu'elle est en même de fournir de l'encornet congelé à tous les pêcheurs sans exception.

Prière donc de se faire inscrire

## CROSBY CHEZ MARCHAND

Pendant que la population se plaint avec raison, de la mauvaise exécution du service postal, notre fameux Administrateur invite à sa table Crosby et l'inséparable Longue.

Ces personnages ont des affaires sérieuses à traiter ensemble et aucun moment n'est plus propice à l'élosion des idées que celui qui suit un succulent dîner. En petit comité, un bon cigare aux dents, un verre de fine champagne à portée de la main, toutes portes closes, le fidèle Janus en sentinelle avancée, Crosby et Marchand délibèrent sur le moyen de flanquer une bonne entorse au contrat postal.

Il leur faut en effet trouver le moyen de lire entre les lignes de ce chef-d'œuvre et d'en faire jaillir la lumière, c'est à dire ; le droit pour le Sagona d'aller chasser les loups marins, au plus grand profit de Crosby et au détriment des intérêts de la Colonie.

Nous admettons que M. le Consul britannique s'intéresse à la réussite d'une affaire en faveur de ses compatriotes, rien de plus naturel ! Mais qu'en représentant du Gouvernement français, un fonctionnaire français complotent avec un étranger contre des capitaux français, contre une population française, c'est renversant, c'est ignoble, c'est odieux.

Et cependant voilà ce qui se tramme en ce moment au Gouvernement.

Rien ne nous étonne de Longue, ses antécédents sont connus. A St-Pierre comme partout où il a passé il a laissé de lugubres souvenirs, son esprit n'est porté qu'au mal, il ne se plait que dans les affaires louche et embrouillées, son antipatriotisme est bien connu. Est-il français ? Tout juste assez pour se réclamer des lois françaises quand il a besoin de les tourner. Et puis, il défend son œuvre, car c'est lui surtout qu'il faut accuser d'avoir doté la colonie de ce service postal, qui n'a de français que le pavillon.

Nous ne voulons pas croire aux bruits persistants qui circulent, à savoir que Longue toucherait la forte somme s'il réussissait à tromper le Ministre et arriver à faire aller le Sagona aux loups marins.

Oui, Crosby dine chez l'Administrateur, les frais de représentation qui sont passés à ce fonctionnaire servent à rincer le bec d'un des plus acharnés ennemis de St-Pierre. Ils pourraient être mieux employés, ou alors qu'on les supprime.

Pendant ce temps Miller, concessionnaire du service postal, signataire du traité, porte nom de Crosby reçoit toutes les rebuffades. A chaque plainte, à chaque manquement et Dieu sait s'il y en a, il est appelé au gouvernement pour y recevoir son paquet.

Notre triste Marchand a du toupet, il sait bien que si le service postal est mal fait, la faute incombe à Crosby et que Miller n'y peut rien. Ce dernier est suspect, et peut-être aurait-il raison d'envoyer tout à la balançoire car, s'il faut croire ce qui se dit, il toucherait à peine 300 dollars, tous frais déduits, pour s'occuper de cette représentation qui lui donne, c'est certain, beaucoup de travail et d'ennuis, sans compter ce qu'il y perd de clients dans la représentation de la maison Robinson Export Cie, mais là, c'est son affaire ! Chacun doit connaître midi à sa porte.

## ILS S'EN F....

Le Conseil d'Administration de la colonie réuni en séance à la fin de Janvier a infligé à l'entrepreneur du Service Postal une amende de 1.000 francs, parceque le Sagona était arrivé à St-Pierre avec 3 jours de retard à son voyage régulier du 9 Janvier.

Les autres infractions, celles qui ont été signalées par la "Vigie", il n'en a pas été question.

Vraiment ce n'est pas cher et le Sagona peut se payer le luxe d'une petite infraction au contrat, puisque l'entrepreneur a déclaré hautement que, pendant ce temps, le vapeur avait fait environ 15.000 francs de fret et qu'il se f... pas mal des amendes. Ceux qui la trouvent mauvaise par exemple, ce sont les contribuables.

Le service continue à être fait d'une façon très irrégulière, le navire n'ayant que peu de temps à séjourner à Halifax ou à Sydney, les marchandises viennent ou ne viennent pas, les passagers se morfondent à Sydney en attendant le Sagona qui brûle ce port et vient directement de Halifax à St-Pierre.

Tout cela est superbe, et M. l'Administrateur déclare que jamais, non jamais le service n'a été aussi bien fait.

Nous demandons à M. Marchand qu'est-ce que cela peut bien faire aux St-Pierrais qu'une amende soit infligée au Sagona. Rien, absolument rien.

D'un autre côté, l'entrepreneur déclare qu'il se f... de vos amendes.

Nous l'avons déjà dit, ce n'est pas de cette façon qu'un Administrateur doit agir :

Certes, nous ne demandons pas la mort du pécheur, mais nous prétendons que, puisque les infractions au contrat se multiplient, il est du devoir de l'Administration de mettre l'entrepreneur en mesure d'exécuter convenablement ses engagements, ou de voir résilier son contrat.

C'est de cette façon qu'avait agi M. l'Administrateur Antonetti en 1907, vis à vis de la société "La Morue Française" lorsqu'il a été question de la vitesse du St-Pierre Miquelon. M. Antonetti avait tort du reste, puisque la Colonie a dû rembourser à la Morue Française le montant des amendes infligées.

Nous devons à l'obligeance de cette société de pouvoir citer les passages d'une lettre que M. Antonetti lui adressait à ce sujet le 14 Octobre 1907 : « Comme le St-Pierre Miquelon n'a jamais donné en service cette vitesse moyenne, je vous prie de vouloir bien faire assurer le service par un autre vapeur qui puisse donner la vitesse prévue par le contrat. »

Dans le cas où il vous serait difficile soit de vous procurer un autre navire, soit d'employer ailleurs "le St-Pierre Miquelon", je serais disposé par esprit de conciliation à vous autoriser à assurer le service avec ce vapeur mais en réduisant de 100.000 à 75.000 francs la subvention que vous payez la Colonie.

Voilà comment l'Administration traitait la Morue Française.

Mais ce n'est pas cela à présent. Sous l'œil paternel de M. Marchand, Crosby se permet tout et lorsque la faute commise est trop grosse on inflige une petite amende dont il se f... il le déclare.

Quelle lâcheté, quelle veulerie. Où allons-nous, grand Dieu où allons-nous ?

## LE CARNAVAL

Le Carnaval est fini, nous voilà en carême. Le temps des réjouissances a été court cette année, à peine un mois.

La jeunesse s'est amusée comme à l'ordinaire, mais il n'y a eu que trois bals, deux à l'Hôtel du Midi un à l'Hôtel Joinville. Le Rink a beaucoup de succès il compte près de 250 abonnés. Grâce au froid, on a pu y faire 3 soirées travesties. En général les costumes n'avaient rien que de très ordinaire, citons cependant deux élégants papillons, qui devaient avoir bien froid, les pauvres et un mignon bébé qui a fait le tour de la piste en trainneau conduit par sa superbe nounrice. On remarque que Marchand et Longue s'abstinent de prendre part à ces fêtes. Cela n'est pas fait pour améliorer les relations entre l'Administration et les habitants.

M. Chaleil chef du service des douanes Mme Chaleil sont de toutes les réjouissances et semblent y prendre un réel plaisir. Tous deux sont des danseurs émérites, nous les approuvons et les félicitons.